



COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
DE L'ARBITRAGE

# ***CARTON BLANC***

## 1 - **CHAMP D'APPLICATION**

L'exclusion temporaire est une sanction administrative qui s'applique à tous les matchs des compétitions DISTRICT.

## 2 - **MOTIF DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE**

Un licencié présent sur le banc de touche sera exclu temporairement pour le motif :

- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'arbitre ou des arbitres assistants

**Pour les autres motifs d'avertissements qui sont spécifiés dans la LOI 12, le joueur recevra un CARTON JAUNE.**

## 3 - **PERSONNES CONCERNÉES : LICENCIÉ(E)S PRÉSENTS SUR LE BANC DE TOUCHE**

Les personnes présentes sur le banc de touche peuvent faire l'objet d'une exclusion temporaire pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'arbitre ou des arbitres assistants.

## **4- MODALITÉS**

L'arbitre notifie à la personne l'exclusion temporaire en montrant le CARTON BLANC.

Etant donné que ce licencié est présent sur le banc de touche, il faudra faire sortir un joueur de champ ou à défaut le capitaine de l'équipe concernée. Les personnes exclues temporairement pourront rester sur le banc de touche.

## 5 - **DURÉE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE**

La durée de l'exclusion temporaire est de dix (10) minutes.

## 6 - **NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE**

L'arbitre notifie à la personne concernée l'exclusion temporaire en lui montrant le carton blanc, pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'arbitre ou des arbitres assistants.

Le licencié présent sur le banc de touche qui après un premier carton blanc manifeste à nouveau sa désapprobation sera EXCLU du banc de touche.

## **7 - DÉCOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE**

Le décompte de la durée de la sanction commence à partir du moment où le jeu reprend.

Le décompte et la durée sont du seul ressort de l'arbitre central. L'arbitre assistant ou tout autre personne, sur délégation de l'arbitre central pourraient assurer ce décompte.

En conséquence, il ne pourra y avoir de discussion, ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

A l'issue des 10 minutes, le licencié sanctionné du banc de touche aura purgé sa sanction. Le joueur ayant été sorti du terrain à cause de cette sanction pourra réintégrer l'équipe sur le terrain. L'arbitre permettra au joueur de revenir sur le terrain à hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur exclu temporairement est remplacé.

Le joueur sorti temporairement ne pourra être remplacé durant la durée de la sanction. Passé ce délai, son équipe pourra procéder à son remplacement sans qu'il soit obligé de revenir sur le terrain. Il sera considéré comme remplaçant et pourra reprendre part au jeu au cours de la partie. Au cas où la première période d'une rencontre se termine alors que l'exclusion est en cours, le licencié sanctionné doit purger la durée restant en deuxième période. Si la rencontre se termine avec une exclusion temporaire en cours, celle-ci sera considérée comme purgée.

## **8 - STATUT DU LICENCIÉ SOUS LE COUP D'UNE EXCLUSION TEMPORAIRE**

La personne exclue temporairement est considérée comme faisant partie intégrante de l'équipe. A ce titre, il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra le cas échéant, être sanctionné comme tel. Il pourra rester sur le banc de touche pour toute la durée de la sanction, ou s'échauffer si nécessaire.

## **9 - NOMBRE DE JOUEURS EXCLUS TEMPORAIREMENT POUR UN MATCH À 11**

Au cas où une équipe se trouve réduite à huit joueurs, l'arbitre ne pourra plus utiliser de carton BLANC, celui-ci se transformera en carton jaune sans exclusion temporaire du licencié concerné.

Au cas où une même équipe aurait trois joueurs exclus pour avoir reçu un carton ROUGE, l'arbitre ne pourra plus utiliser de carton BLANC, celui-ci se transformera en carton jaune sans exclusion temporaire du licencié concerné.

## **10 - SANCTIONS**

L'exclusion temporaire sera mentionnée sur la feuille de match.

L'exclusion temporaire ne pourra pas entraîner d'amende financière.